Cote FRC 2091

CONSIDÉRATIONS
SUR
LES AVANTAGES DE CHANGER
LE COSTUME FRANÇAIS,
Par la Société Populaire et Républicaine des Arts.

Sous l'empire des Despotes, la classe inutile des riches désœuvrés déterminoit la forme à donner aux vêtemens; entièrement livrée à des goûts puériles, elle ne savoit que varier sans jugement la vicissitude des modes: elle ne suivoit d'autres règles que les caprices de son imagination, ou les conseils de sa fatuité. Des hommes libres ne marcheront point sur les traces de ces êtres frivoles; mais de ce que la parure et les colifichets furent la grande affaire de ces vaniteux esclaves, il ne s'ensuit pas que tout ce qui concerne l'habillement d'une Nation soit indifférent ou futile: cet objet offre des considérations physiques et politiques dignes de l'attention d'un Républicain sensé.

La nature, en destinant l'homme à l'action et au travail, le construisit dans ces magnifiques proportions qui font à-la-fois sa force et sa beauté. Les vêtemens, dont il est obligé de se servir pour se garantir des injures de l'air, doivent remplir ce but sans contrarier la nature,

sans nuire au développement des membres, sans gêner leurs mouvemens, sans en dégrader les belles formes. Tel est le principe simple que l'on voit suivre à tous les peuples, lorsqu'ils commencent à se vêtir. Mais, à mesure que la Société vieillit et se corrompt, des idées accessoires viennent se joindre aux idées primitives et les altèrent ; l'habillement cesse d'être un pur objet d'utilité, il devient un objet de représentation, la fantaisie le dirige, l'orgueil s'en empare ; il sert à distinguer la fortune et les rangs. Ce sont là des abus à réformer : il entre dans l'esprit de la régénération française de ramener le costume à son but originel et aux mœurs de l'égalité.

L'habillement, qui est actuellement en usage pour les hommes, a des inconvéniens très-graves ; tout y est ligature et contrainte ; il n'est ni agréable, ni commode ; il met obstacle à l'accroissement de la jeunesse ; il ne se prête point assez aux diverses opérations de la vie civile et militaire ; il se prête trop aux prétentions de la vanité. Celui des femmes est aussi contraire à leur santé qu'à leurs grâces ; il est particulièrement funestes aux mères de famille. N'y auroit-il donc pas de grands avantages à substituer, à cette manière vicieuse de se vêtir, un costume national dicté par la raison et approuvé par le bon goût ? Sous un habillement mieux entendu que le vôtre, les hommes deviendroient plus sains, plus forts,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

plus agiles, plus propres à défendre leur liberté ; les femmes donneroient à l'état des enfans mieux constitués. Un costume national rempliroit le but, si intéressant pour un peuple libre, d'annoncer, ou de rappeler par-tout et à chaque instant la patrie, de ne plus confondre des Citoyens Français, avec des Nations encore flétries des fers de la servitude ; il offriroit des moyens faciles de désigner et l'âge et les diverses fonctions publiques des Citoyens, sans altérer les bases sacrées de l'égalité.

Enfin, et cette observation sera sentie, sans doute, par une nation destinée à s'illustrer par son génie, comme par ses principes, les Arts, ces dignes enfans de la liberté ; les Arts qui se préparent à immortaliser par leurs monumens, l'héroïsme de nos guerriers et les fastes sublimes de la Révolution, ne verroient plus leurs moyens paralysés par l'ingratitude d'un costume qui fait gémir la toile, qui repousse le ciseau ; ils pouroient les transmettre à la postérité, brillans de toutes les beautés, de toutes les grâces de la nature.

Pénétrée de ces considérations, la Société Populaire et Républicaine des Arts a cru remplir un devoir civique en s'occupant de l'utile réforme de notre habillement, et elle s'empresse de soumettre ses vues à l'opinion publique ; c'est elle qui doit juger de leur convenance.

624

P. S. La Société prévient le Public qu'elle recevra avec plaisir les ouvrages, projets, modèles ou dessins de tous les Citoyens qui voudront bien s'occuper, ainsi qu'elle, de cet objet, et les lui envoyer, à l'adresse de la Société Populaire et Républicaine des Arts, séante au *Muséum*, Salle du Laocoon.

BIENAIMÉ, Président.

Pour copie conforme à l'original.

WICARD, Secrétaire.

De l'Imprimerie de FANTELIN, rue de la Grande-Truanderie, N°. 27, près la pointe Saint-Eustache.